

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 20181015.04**

Le quinze octobre Deux Mil Dix-Huit, le Conseil municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte PETIT, Maire, en session ordinaire.

Étaient présent(e)s (par ordre alphabétique des noms) : Marcel BRUN, Dominique BRUNOD, Corinne BUSALB, Gilles CHRISTIN, Françoise DUCHINI, Martine GACHON, Bruno KARST, Marie NICASTRO, Franck PAVIOL, Brigitte PETIT, François RIEU ; formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(e)s (par ordre alphabétique des noms) : Pierre CHAZELAS, Sylvie DAL MOLIN, Pierre DUCHINI, Bernard TARTARAT CHAPITRE.

Était excusée : Lina BLANC.

Secrétaire de Séance : Marie NICASTRO

Date de convocation : le 10 octobre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 16 (seize)

Présents : 11 (onze)

Votants : 11 (onze)

OBJET : ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT SUITE A LA DEMISION DE MADAME FRANCOISE MARCHAND

Vu le Code général des collectivités territoriales ; et notamment ses articles L.2122-7 ; L.2122-7-2 ; L.2122-8 (dernier alinéa) et L.2122-10.

Vu la délibération n°20181015.03 prise par le Conseil municipal réuni le 15 octobre 2018 maintenant à 4 le nombre de poste d'Adjoints au Maire.

Considérant que Madame Françoise MARCHAND, Conseillère municipale a été installée 1^{ère} Adjointe au Maire le 23 mai 2016.

Considérant que par lettre adressée le 12 septembre 2018 à Monsieur le Préfet, Madame Françoise MARCHAND a demandé à démissionner de ses fonctions de 1^{ère} Adjointe au Maire et conjointement de son mandat de Conseillère municipale.

Considérant que par lettre du 27 septembre 2018 réceptionnée par l'intéressée le 1^{er} octobre 2018, le Représentant de l'Etat a accepté la démission de Madame Françoise MARCHAND de ses fonctions de 1^{ère} Adjointe au Maire et de Conseillère Municipale.

Considérant la vacance de poste de 1^{ère} Adjoint au Maire.

Considérant que le Conseil municipal a décidé de maintenir au nombre de 4 les postes d'Adjoints au Maire.

Considérant que le Conseil municipal a décidé que le nouvel adjoint à élire occupera le rang à la suite des Adjoints en fonction, ayant pour conséquence de faire remonter d'un rang les Adjoints actuellement en poste.

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci sur proposition du Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Considérant que le Bureau de vote est constitué des membres suivants : Madame Brigitte PETIT, Maire ; Madame Marie NICASTRO, Secrétaire de Séance ; Messieurs Bruno KARST et François RIEU, Assesseurs.

Considérant que Madame le Maire a procédé à l'appel à candidature(s).

Considérant que seul Monsieur Gilles CHRISTIN s'est présenté comme candidat.

Considérant que Madame le Maire a appelé chacun des Conseillers à déposer dans l'urne prévue à cet effet, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Considérant le résultat du 1^{er} tour de scrutin comme suit :

Enregistrement de (s) candidature (s) : Monsieur Gilles CHRISTIN

o Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre d'élus présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 (zéro)

Nombre de votants (bulletins déposés) : 11 (onze)

Nombre de bulletins ne contenant pas une désignation suffisante : 0 (zéro)

Nombre de bulletins blancs : 2 (deux)

Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins moins les bulletins ne contenant pas une désignation suffisante et les bulletins blancs) : 9 (neuf)

Majorité absolue des suffrages exprimés : 5 (cinq)

Monsieur Gilles CHRISTIN ayant obtenu **9 (neuf)** voix au premier tour de scrutin, est immédiatement installé au poste de 4^{ème} Adjoint au Maire. Le tableau des Adjoints au Maire est alors le suivant : (*rappel : le nouvel adjoint à élire en remplacement de l'adjoint démissionnaire occupera le rang à la suite des adjoints en fonction. Les Adjoints à partir du 2^{ème} rang prenant un rang supérieur à celui qu'ils occupent actuellement*)

QUALITE (Monsieur ou Madame)	PRÉNOM et NOM	FONCTION
Monsieur	Franck PAVIOL	1 ^{er} Adjoint
Madame	Marie NICASTRO	2 ^{ème} Adjointe
Monsieur	Dominique BRUNOD	3 ^{ème} Adjoint
Monsieur	Gilles CHRISTIN	4 ^{ème} Adjoint

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le -----

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20181015-20181015-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2018

Affichage : 06/11/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



A Grignon, le 15 octobre 2018
Madame le Maire,
Madame Brigitte PETIT

